

Torre A., 2000, Economie de la Proximité et Activités Agricoles et Agro-alimentaires, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, 407-426.

**Economie de la proximité et activités agricoles et agro-alimentaires.
Eléments d'un programme de recherche***

Economics of proximity, agricultural and agribusiness activities.
Elements for a research agenda

André TORRE**

Résumé :

L'objectif de cet article est de montrer que le programme de recherche de l'économie de la proximité est utile à la compréhension des dynamiques des secteurs agricole et agro-alimentaire. La première Partie présente les notions de proximité géographique et organisationnelle et leurs applications dans l'étude des dynamiques agricoles et agro-alimentaires. La deuxième Partie concerne d'abord les modalités de coordination des acteurs et la prise en compte d'une coordination qui dépasse la seule information véhiculée par les prix, puis le cas des organisations collectives de producteurs fondées sur la mise en réseau de qualité, la mise en place de relations de confiance et de coopération ou de règles impératives mais interprétables, et enfin la place occupée par les institutions dans ces configurations. La troisième Partie revient sur le rôle central joué par les interactions spatiales et organisationnelles. Elle aborde successivement les interactions intentionnelles et non intentionnelles, leur incidence sur les processus agricoles et agro-alimentaires, et la transmission des savoir ou des connaissances. La conclusion pose la question des méthodes à mettre en œuvre et ouvre des pistes pour des contributions futures.

Abstract :

This paper is an attempt to apply the research program of the economics of proximity to the study of the dynamics of the agricultural and agri-business sectors. The first Part is devoted to a presentation of the notion of geographical proximity and organisational proximity and explores their connection with the study of agricultural and agri-business dynamics. The second Part is concerned with institutions and co-ordination between actors, be there untraded co-ordinations, organisations of producers based on quality networking, or trust and co-operative relations founded on imperative rules. The third Part stresses on the central role played by interactions of spatial and organisational types, be there intentional or non intentional, and their influence upon the agricultural and agri-businesses processes in the case of knowledge transmission. The conclusion asks the question of methods, and opens fields for future researches.

* Les parties théoriques de ce texte doivent beaucoup aux discussions de l'auteur avec les membres du groupe « Dynamiques de proximité », et tout particulièrement au travail mené depuis quelques années en commun avec J.P. Gilly. Une première version a bénéficié des remarques de E. Chia et F. Papy. L'auteur reste toutefois responsable des erreurs ou imprécisions pouvant subsister dans le texte.

** SADIF, INA.PG, 16 rue Claude Bernard, 75231 PARIS Cedex 05.
Tel. 33.(0)6.09.10.04.13. ; Fax. 33.(0)1.44.08.16.57. ; e-mail. andre.torre@wanadoo.fr; torre@inapg.inra.fr

Mots clés : Agriculture, Agro-alimentaire, Proximité, Coordinations, Interactions.

Key Words : Agriculture, Agri-business, Proximity, Co-ordination, Interactions.

Introduction :

Les changements qui affectent les économies contemporaines mettent à jour la tension entre une globalisation accrue et le retour vers les territoires et les pratiques locales. L'agriculture et les activités agro-alimentaires ne font pas exception à ce double mouvement puisque, face à la tendance croissante à une standardisation des aliments, illustrée par les filières industrielles de production de céréales ou la nourriture « planétaire », se manifeste la recherche de produits de qualité, liés au terroir ou à des pratiques ancestrales, vins, fromages ou plats régionaux.

Le défi est important pour les économistes, et tout particulièrement pour les spécialistes des questions agricoles et agro-alimentaires, qui doivent maintenant intégrer la variable spatiale à leur analyse, une tâche paradoxale tant le lien à la terre et à l'espace (facteurs de production) semble consubstantiel à ce type d'approche. Pourtant, si de nombreux travaux font l'effort de resituer les activités agricoles ou agro-alimentaires dans leur contexte régional ou micro-local, la prise en compte de la dimension spatiale reste encore relativement faible, qu'il s'agisse des modalités de production ou de consommation des produits. Etant donnée la liaison évidente, et parfois organique, avec le local, qui traverse une grande partie des recherches consacrées aux questions d'économie agricole et agro-alimentaire, il semble aujourd'hui important de tester le cadre explicatif de l'économie régionale et spatiale. En particulier, il faut interroger cette approche sur sa capacité à permettre une meilleure compréhension des choix des acteurs et à fournir des éléments d'orientation des interventions ou politiques publiques.

Cet article a pour objectif de présenter les grandes lignes d'un programme de recherche, qui consiste en l'application des analyses de la proximité à l'étude des dynamiques du secteur agricole et de la production de biens agro-alimentaires. L'enjeu est certes de mettre en évidence les capacités d'application (et les limites) des approches en termes de proximité. Mais il s'agit également de proposer une réponse aux questions posées par l'intégration de la variable spatiale dans les approches d'économie rurale, de montrer comment l'analyse de la proximité favorise une meilleure compréhension des phénomènes agricoles et agro-alimentaires et modifie la manière même d'en rendre compte en élargissant le champ d'action vers la prise en compte des phénomènes de voisinage, d'espaces continus, de dynamique, d'interactions fondées sur des relations non marchandes et des questions de désertification, de maintien des activités agricoles, d'évolution des activités de production et d'organisations à finalité environnementale.

Afin de mener à bien ce travail, nous nous appuyons sur les textes fondateurs de l'économie de proximités (Bellet, Colletis, Lung (1993), Bellet, Kirat, Langeron-Léteno (1998), Gilly et Torre (1998), Rallet et Torre (1995)), ainsi que sur certaines recherches appliquées, qui révèlent tout le potentiel offert par cette approche dans l'étude de cas concrets (Lung et alii (1997), Zimmermann (Coord.) et al. (1995 et 1998)). Dans un premier temps nous abordons les concepts fondamentaux des analyses de la proximité (Partie I), avant de nous pencher sur les modalités de coordination des acteurs (Partie II), puis enfin de traiter de la question centrale des interactions, intentionnelles et non intentionnelles (Partie III). A chaque fois, nous illustrons notre propos par des exemples tirés des dynamiques des secteurs agricoles ou agro-alimentaire.

I. Proximité géographique et proximité organisationnelle dans les productions agricoles et agro-alimentaires

Le concept de proximité renvoie à l'hypothèse de base d'une séparation, économique ou géographique, entre agents (individuels ou collectifs), et donc à leur éloignement plus ou moins fort. Il s'inscrit dans une conception de la réalité économique et socio-culturelle essentiellement relationnelle, le lien social rapprochant (et/ou éloignant) les agents détenteurs de ressources différentes dans la résolution d'un problème économique, et se décline selon deux composantes majeures.

- *La proximité organisationnelle* repose sur deux types de logiques : selon la logique d'appartenance, sont proches en termes organisationnels les acteurs qui appartiennent au même espace de rapports (firme, réseau...), *i.e.* entre lesquels se nouent des interactions (voir plus bas) ; selon la logique de similitude, sont proches en termes organisationnels les acteurs qui se ressemblent, *i.e.* qui possèdent le même espace de référence et partagent les mêmes savoirs, si bien que la dimension institutionnelle est alors importante. Dans le premier cas, c'est de l'effectivité des coordinations que dépend l'appartenance à un même ensemble, dans le second la proximité est liée à une relation de « ressemblance » des représentations et des modes de fonctionnement. Ces deux aspects peuvent parfois se concilier, en particulier quand une relation d'appartenance reposant initialement sur des liaisons horizontales de type intra-industriel se matérialise par la suite par un accroissement des interdépendances entre organisations.

- Alors que la proximité organisationnelle traite de la séparation économique et des liens en termes d'organisation de la production, *la proximité géographique* traite de la séparation dans l'espace et des liens en termes de distance. Renvoyant largement à la localisation des entreprises, elle intègre les effets des mécanismes économiques, où ce que l'on appelle parfois la distance fonctionnelle. En d'autres termes, la référence aux contraintes naturelles et physiques, clairement inscrite dans sa définition, n'épuise pas son contenu, qui comprend également des aspects de construit social tels que les infrastructures de transport, qui modifient les temps d'accès, ou encore les moyens financiers permettant l'utilisation de certaines technologies de communication.

A côté des deux composantes de base, le concept de proximité peut se décliner en fonction d'un certain nombre de dimensions : physique, technologique, temporelle... Ainsi, la dimension relationnelle de la proximité reprend et intègre la distinction entre activités d'interaction et de transformation et, même si elle se concentre sur les interactions individus-individus. Simplement, avant même la dimension organisationnelle, une grande importance est donnée aux relations entre personnes (les réseaux sociaux), considérées comme le ciment des relations organisationnelles, qui intègrent, elles, de manière forte les aspects productifs. La dimension institutionnelle exprime l'adhésion des agents à un espace commun de représentations, de modèles et de règles de pensée et d'action.

- *C'est à l'articulation des deux types de proximité qu'il est intéressant de travailler*, pour ne pas faire apparaître l'espace comme postérieur, contingent ou réceptacle des relations de nature organisationnelle. Cette ambition est confirmée par l'observation de terrain ; un district industriel, par exemple, combine, dans sa définition, les deux composantes, puisque les entreprises qui le constituent sont à la fois liées en termes de rapports de similitude ou d'appartenance mais se trouvent également à une distance fonctionnelle faible les unes des

autres ; une firme qui désire s'approprier un savoir-faire externe va à la fois se demander dans quelle mesure elle doit se tourner vers son environnement productif immédiat et quelles sont les entreprises qui présentent les compétences nécessaires, l'idéal étant souvent de combiner ces deux éléments...

On retrouve cette idée au niveau des productions agricoles locales, qui se prêtent parfaitement à ce type d'analyse. C'est ainsi le cas des regroupements de producteurs au sein d'une A.O.C.¹, regroupements fondés à la fois sur la référence à un lien de proximité géographique (l'appartenance à une même zone, ici souvent identifiée à un terroir commun) et à un lien de proximité organisationnelle (l'appartenance à un même syndicat de producteurs), le recoupement entre les deux types de proximité donnant son sens à l'existence d'une association de producteurs localisés sur un espace territorial cohérent et nettement délimité. On peut en dire autant des regroupements moins formels que l'on observe quand des producteurs ou des exploitants se rassemblent dans le but de mettre en commun des ressources productives ou du capital fixe et entretiennent des relations de coopération : c'est ainsi le cas de nombreuses coopératives qui disposent d'une implantation régionale forte. Dans le même cadre, on trouve le cas des exploitants qui cherchent à valoriser ensemble une ressource locale telle que l'appartenance à un même terroir (dont on met en avant les caractères non transposables, qu'il s'agisse des caractéristiques du sol ou des dimensions climatiques), la référence à une indication de provenance (produits de montagne, I.G.P.²...), ou encore la promotion d'une race ou d'une espèce particulière de végétaux (un cépage local, par exemple).

• *L'idée d'une articulation entre deux types de proximité est valable pour tout ce qui concerne les activités de production agricole au niveau local, qu'il s'agisse de regroupements de producteurs, comme vus ci-dessus, ou encore de questions liées à l'organisation même des espaces ruraux. Elle trouve ainsi un débouché naturel dans l'analyse des relations entretenues au niveau local entre producteurs et acteurs institutionnels, dans le cadre de projets soutenus ou impulsés par les Chambres d'Agriculture, les organismes d'intermédiation ou les différents types d'agences de gestion de l'espace. C'est le cas des contrats ruraux qui, dans le cadre d'une politique de rationalisation des utilisations et de la protection de l'eau par exemple, cherchent à rapprocher et à mettre en négociation socio-professionnels et utilisateurs au niveau local, ou encore des organisations locales à finalité environnementale que nous envisagerons plus loin dans le texte. Ce sera également vrai, quoique de manière différente, pour les futurs Contrats Territoriaux d'Exploitation (C.T.E.), définis dans la nouvelle Loi d'Orientation Agricole, qui doivent engager les agriculteurs dans un processus de contractualisation avec l'Etat, portant aussi bien sur les types de production que sur des questions de protection et d'entretien de l'environnement, même si le territoire est ici celui de l'exploitation.*

La dialectique proximité géographique - proximité organisationnelle permet ainsi de rendre compte de la tension des localisations agricoles, qui doivent se fonder à la fois sur deux dimensions :

- la dimension spatiale de l'activité d'une part. Toute production agricole nécessite de se déployer sur une certaine étendue de terrain, qu'il s'agisse de l'exploitation de ressources végétales (champs) ou animales (parcours), et entretient un lien

¹ Appellation d'Origine Contrôlée, qui regroupe des producteurs locaux autour de la défense de produits de qualité issus du terroir

² Indication Géographique de Provenance

consubstantiel avec la terre. Elle induit la forme même de certaines coordinations, comme dans le cas des CTE par exemple ;

- la dimension productive d'autre part. Ainsi, on ne peut produire de fromage Comté ou de vin de Bordeaux AOC qu'à l'intérieur de certaines zones bien délimitées, mais plus encore, il existe souvent une liaison indépassable entre le type de production recherchée et le terrain sur lequel elle est réalisée, le cas des productions hors-sol étant limité à un petit nombre d'activités : par exemple, la fabrication de vins de qualité est liée à la mise en valeur de certains sols, ou encore la production d'agrumes à certains types de climats.

Un cas éclairant à ce niveau est celui de l'opposition entre agriculture extensive et agriculture intensive, qui nécessitent à la fois des espaces différents en fonction du type de production recherchée (générique de masse ou spécifique de qualité) *et* des caractéristiques des sols sur lesquelles elles se déploient (terres plus ou moins fertiles par exemple).

- *La problématique de la proximité s'applique particulièrement bien à l'analyse de la relation entre zones urbaines et rurales*, ainsi qu'aux rapports qu'elles entretiennent avec les zones péri-urbaines, qui se caractérisent par une interpénétration des logiques précédentes et par une recherche de localisations se trouvant à la frontière entre deux espaces. Dans un article exploratoire consacré à la notion de proximité et ses relations avec la ville et le rural, Goffette-Nagot et Schmitt (1998) rappellent que le niveau de proximité est plus faible dans les zones rurales que dans les zones urbaines (caractérisées par une concentration spatiale des agents et une forte intensité des réseaux de transport, ce qui implique une densité importante, au contraire du rural caractérisé par des densités faibles) et soutiennent la thèse que la proximité interne aux espaces ruraux a diminué relativement aux proximités urbaines, ce qui se traduit par un appauvrissement à la fois des réseaux de transport internes et des opportunités d'interactions entre acteurs locaux. On trouve ici une critique importante de l'hypothèse sous-jacente à certains modèles de développement « par le bas », qui reposent sur l'existence préalable (même si rarement formulée ainsi) de fortes relations de proximité entre les acteurs. Du coup, le rural devenant lieu de faibles proximités géographiques (et ajoutons-nous, organisationnelles), il devient difficile d'y maintenir infrastructures publiques ou privées, et l'on assiste à la naissance de zones rurales péri-urbaines, caractérisées par des migrations alternantes avec les villes, dans lesquelles est recherchée une certaine proximité avec ces dernières. On peut faire la même remarque concernant les proximités organisationnelles, qui tendent à diminuer ainsi que le révèle la disparition des services privés (épiceries, agences bancaires...) et publics (bureaux de postes) de proximité. La localisation des agents au sein des différents types de zones dépendrait ainsi largement de leurs préférences ou de leurs attentes en termes de proximité (Goffette-Nagot et Schmitt, 1998):

- les acteurs à faible besoin d'espace (proximité géographique) et qui valorisent fortement les contacts avec d'autres acteurs (proximité organisationnelle ou relationnelle) s'installent de préférence dans les villes afin de bénéficier des deux types de proximité. Dans le cas des entreprises, il s'agit de la proximité avec les fournisseurs, les informations, les ressources humaines ou en capital. Dans le cas, des consommateurs, il s'agit de l'accès aux marchés du travail et des biens ;
- les acteurs qui valorisent le besoin d'espace ainsi que le contact avec d'autres agents s'installent de préférence dans les zones rurales périurbaines. Ils se trouvent ainsi en position de bénéficiaire, dans une certaine mesure, des avantages de la nature, ainsi que de la proximité organisationnelle ou relationnelle de la ville, cette dernière possibilité

se trouvant bien sûr limitée par une proximité géographique moins forte avec les activités urbaines ;

- enfin, les acteurs qui valorisent fortement le besoin d'espace et plus faiblement les proximités organisationnelles ou relationnelles, ou encore ceux qui ont besoin de proximités spécifiques au rural, vont se localiser dans les zones rurales. C'est ainsi le cas des producteurs qui utilisent des facteurs de production (tels que la terre, pour les agriculteurs, grands consommateurs d'espace) ou des biens immobiliers uniquement présents dans le rural (forêts), ou qui recherchent la proximité d'acteurs locaux (on retombe sur l'idée des regroupements locaux de producteurs autour d'intérêts communs). C'est encore le cas des consommateurs qui vont se regrouper autour de bourgs secondaires.

• *L'approche en termes de proximité permet d'apporter des éléments de compréhension à la question des espaces continus*, très présents dans le cas de productions agricoles et qui soulèvent de nombreux problèmes environnementaux et culturels. On appelle espace continu une zone constituée d'une série de cultures, qui peuvent se succéder ou appartenir à des exploitations différentes mais dessinent un paysage complet, *i.e.* dans lequel sont prises en considération l'ensemble des parcelles cultivées (d'espèces annuelles, pérennes herbacées ou arbustives) et des espaces interstitiels (chemins, fossés, talus, haies, bandes enherbées...) qui possèdent des fonctions écologiques et paysagères.

Cette analyse ne se retrouve que rarement dans le domaine industriel, tant il est rare que l'ensemble de l'espace soit occupé par la production, générant ainsi des discontinuités dans son utilisation. Elle est en revanche prégnante au niveau agricole et renvoie à l'articulation des cultures et à leur ordonnancement, ainsi qu'à la coordination des différentes exploitations en charge de ces dernières. Elle pose au moins deux questions, qui relèvent de l'occupation de l'espace mais également de l'organisation des activités productives :

- la première est celle de la répartition des parcelles et de leur utilisation dans une optique de production maximale, qui doit à la fois tenir compte de la fertilité des terres et des possibles externalités de proximité engendrées par le voisinage des cultures ainsi exploitées ;
- la seconde concerne la gestion des dimensions communes, et en particulier des questions de nature environnementale (pollution, dépôt des effluents, ruissellement...), tous aspects qui mettent en évidence la nécessité d'une action collective ou pour le moins de négociations entre les acteurs locaux.

De nombreux acteurs et institutions interviennent sur ces espaces continus et traitent de problèmes environnementaux liés à la conservation des biotopes, à la maîtrise des flux biogéochimiques ou à la production de paysages qualifiés. Si chacun (groupes d'agriculteurs et éleveurs, communes, directions départementales de l'équipement...) possède son domaine d'action, certaines institutions, telles les associations de protection de la nature ou les agences de l'eau, constituent ce que l'on peut nommer des organisations territoriales à finalités environnementales, qui mettent en œuvre, dans le cadre des politiques publiques, opérations agri-environnementales, plans de développement durable, contrats territoriaux d'exploitation, actions locales concertées, plans et chartes de paysage, «directives habitats». Elles proposent aux agriculteurs ou à d'autres acteurs des formes de contractualisation individuelles, qui s'avèrent souvent insuffisantes quand la portion de territoire donnant lieu à contractualisation n'est qu'une partie de l'espace continu qu'il faudrait traiter pour conserver des biotopes, maîtriser des flux

biogéochimiques ou produire des paysages (on pourrait d'ailleurs faire le même type de remarque avec les CTE).

La proximité géographique, patente, ne se double alors encore que rarement d'une proximité organisationnelle, sans doute jugée inutile tant le voisinage est fort, mais qui s'avère toutefois indispensable à une gestion collective et concertée de ces espaces. C'est en effet le fonctionnement écologique qui justifie que l'on s'intéresse à la question des espaces continus, la donnée physique imposant des performances différentes selon les modalités de coordination des acteurs. Par ailleurs, le concernement croissant des consommateurs pour les questions environnementales, qui se manifeste maintenant aussi bien dans le domaine de la consommation alimentaire que pendant la phase de production (pollutions par nitrate liées à la production porcine, ou épandages) devrait pousser dans l'avenir à une plus grande concertation et à la mise en place de procédures de coordination plus fortes au niveau de la gestion environnementale des espaces agricoles.

II. Les modalités de coordination des acteurs

L'analyse des questions de coordination ici proposée intègre d'emblée les relations de proximité, l'objectif étant de décrire un agent situé, *i.e.* présent à la fois ici et ailleurs, ici au sens de sa localisation au sein d'un espace géographique et économique, ailleurs car il entretient des interactions à distance ainsi qu'avec d'autres entités économiques (des acteurs productifs). Elle s'éloigne des approches économiques standards par la non référence univoque au système de coordination par les prix et repose sur l'introduction d'éléments de coordination hors prix différents des effets externes dans les relations entre agents, sur la prise en compte explicite des phénomènes d'actions collectives et en particulier des comportements de groupes, et sur le rôle joué par les institutions dans le comportement des acteurs économiques.

Dans le cadre qui nous intéresse, un cas significatif est celui de la construction d'une ressource spécifique territorialisée, indissociable du contexte organisationnel et institutionnel de sa création par l'action collective locale. Ni disponible, ni reproductible à l'identique ailleurs, elle est le résultat de mécanismes de coordinations locales des acteurs et des activités et non du seul jeu des contraintes extérieures. Une telle coordination ne peut d'ailleurs émerger que si existe une « ressemblance » entre ces acteurs, c'est-à-dire une adhésion à un système commun de représentations collectives, auquel les Institutions formelles participent souvent de manière active. On aura reconnu par exemple le cas des A.O.C., systèmes localisés fondés sur ce type de relations, qui jouent sur la non transposabilité des facteurs locaux ainsi que sur l'association entre dimensions collectives et institutionnelles.

• *La prise en compte d'une coordination entre acteurs qui dépasse la seule information véhiculée par les prix* est importante pour deux raisons :

- tout d'abord parce que l'interaction par les prix n'est pas unique et peut s'accompagner d'autres modalités de coordination, qu'il s'agisse de relations de coopération, de confiance, d'interaction technologique... En ce sens, on rejoint le postulat de la théorie des jeux, qui préfère à une communication par le système de prix une communication que l'on peut qualifier de « directe » au sens de Kirman (1996) ;

- ensuite en référence à la notion d'information, insuffisante et à laquelle on doit substituer celle de connaissance (Cf. plus bas). Les dimensions cognitives interviennent ainsi directement dans la prise en compte des formes de coordination.

Cette approche permet d'aborder les questions de face à face entre acteurs ou de coopération bilatérale en laissant toute leur place aux déterminants spatiaux. Par exemple, elle se révèle féconde dans l'analyse du dilemme entre concurrence spatiale et localisation à proximité des entreprises, qui anime de manière sous-jacente une bonne partie de la littérature consacrée aux questions d'espace et d'industrie. Est-il plus avantageux, pour une firme, de chercher à se localiser loin des autres firmes qui appartiennent au même secteur d'activité - et donc de tirer avantage du relatif pouvoir de monopole qui lui est conféré par l'existence de coûts de transport -, ou de se localiser dans la proximité géographique de ces dernières - dans le but de bénéficier des externalités de proximité générées par les possibilités de transferts des connaissances, informations et technologies - ?

Le lien à la terre, caractéristique de nombreuses productions agricoles, ne doit pas laisser penser que cette question est étrangère aux activités de type agro-alimentaire, et ce pour deux raisons :

- tout d'abord en liaison avec le nombre croissant de productions hors sol, telles que les serres à tomates ou les porcheries industrielles, qui se trouvent soumises à des tensions de localisation proches de celles des autres activités industrielles. La concentration spatiale de ces exploitations (en Bretagne et dans certaines régions du Danemark et des Pays Bas dans les cas précédents) constitue une illustration de l'intérêt d'une localisation à proximité d'autres producteurs, en particulier dans l'espoir de bénéficier d'un transfert de connaissances et de savoir-faire, ou encore de se rapprocher d'une main d'œuvre locale formée à ce type de techniques de production ;
- mais également dans le cas de productions génériques, qui se révèlent souvent plus rentables à localiser dans des régions offrant de faibles taux de salaire ou des aides spécifiques de la part des pouvoirs publics. C'est par exemple le cas des productions de bananes ou d'oléagineux, qui manifestent une propension forte à la relocalisation, en fonction des appréciations des taux de change des monnaies locales et s'adressent à des marchés mondiaux.

Dans ces cas, proches de ceux rencontrés dans d'autres secteurs industriels, les critères agronomiques et pédologiques ne se révèlent pas déterminants.

Afin de lever l'apparente contradiction entre le nomadisme de ces exploitations et leur naturel ancrage territorial, il convient d'introduire l'idée de la construction commune, par apprentissage, de ressources spécifiques territorialisées. Le processus de construction d'un lien firme-territoire constitue un antidote aux tentations de délocalisation et peut se révéler un atout dans la compétition entre zones de localisation des productions agricoles. Il renvoie à l'articulation entre proximité géographique et proximité organisationnelle et peut permettre l'émergence d'une dynamique conjointe de l'exploitation et du territoire. Cette position sur les rapports complexes entre firme/exploitation et territoire révèle que nous nous refusons à donner une antériorité aux questions productives sur les questions d'espace et de faire de ce dernier un simple réceptacle des décisions prises dans une quelconque sphère « économique » autonome.

• *L'analyse des formes d'action collective*, si elle souligne mieux les interrogations quant au modèle fondateur walrasien, marque également de manière plus forte la possibilité de non concordance entre niveau individuel et ordre social, en relation avec la question de l'inégalité spatiale fondamentale. En effet, comme le montrent les différences de fertilité des terres, les disparités climatiques, ou encore, et de manière plus subtile, les handicaps supportés par les régions périphériques, tous les individus ou toutes les organisations ne se trouvent pas dans une position identique face à la relation de proximité géographique. Toutefois, les acteurs

économiques, loin de rester passifs face à cette situation, cherchent à en jouer, à l'amplifier ou à la combattre en utilisant l'argument spatial. Une des manières les plus convaincantes de le faire consiste alors à participer, où à initier des regroupements de producteurs ou d'exploitants, qui peuvent servir de base à des actions collectives.

La présence de ce type de stratégies communes pose évidemment la question des rapports micro-macro, ou du moins de leur élargissement à des agents qui ne sont pas uniquement insérés dans des logiques individuelles (fussent-elles influencées par leur environnement) mais privilégient au contraire les comportements de groupe. Leur analyse, qui permet de structurer les avancées réalisées dans l'étude des interdépendances productives et techniques, formelles et informelles, semble particulièrement féconde. Elle doit permettre une compréhension des facteurs d'émergence des dynamiques locales dans le cadre de systèmes localisés de production, ainsi que des modalités d'apparition des formes spatialisées d'action collective. De manière générale, est ici posée la question du dépassement de la relation bilatérale (analysable dans le cadre de l'intérêt), au profit de regroupements plus larges. Son application au domaine agricole et agro-alimentaire est immédiate et ouvre au moins trois pistes principales de recherche, qui concernent respectivement *la référence à la notion de réseaux d'acteurs situés, mobilisée pour comprendre les stratégies locales des producteurs, l'analyse des modalités de mise en place de relations de confiance et/ou de coopération dans les systèmes pour lesquels les dynamiques endogènes d'émergence ne sont pas formalisées par l'édiction explicite de règles communes, et la référence aux systèmes locaux qui reposent sur des règles explicites communes soumises à rediscussion*.

- *La référence à la notion de réseaux d'acteurs situés est mobilisée pour comprendre les stratégies locales des producteurs.* Le fonctionnement en réseau permet de sortir de l'isolement éventuel, de faciliter la transmission des informations et des apprentissages, ainsi que de définir de manière collective des normes et règles communes visant les propriétés des produits ou l'échange de savoirs. Une application récente peut être trouvée dans les travaux de Dupuy et Filippi (1999), consacrés à l'analyse du lien entre la recherche de critères de qualité des produits et les formes organisationnelles qui en découlent au niveau local. La qualité est en effet un critère de différenciation des types d'organisation et constitue une incitation forte à la constitution de réseaux de producteurs dans l'agro-alimentaire, dans la mesure où ils se positionnent sur des créneaux de marché non standardisés. Les auteurs montrent que le comportement des producteurs au sein de telles organisations est encadré dans une double, voire triple, relation sociale :

- une relation liée aux schémas d'appréciation de la qualité des produits définis « socialement » par les clients ;

- une relation liée à une compétition dans laquelle les relations de « voisinage » au sein du marché jouent un rôle essentiel puisque les producteurs sont engagés dans un processus de concurrence/coopération ;

- une relation dans laquelle la proximité peut être importante à la fois dans ses aspects géographiques, sociaux ou organisationnels.

Le rapport organisation/territoire est illustré à travers un exemple type, représentant deux formes distinctes de réseaux de producteurs de l'agro-alimentaire. Le premier explicite le rôle de la confiance et l'inscription territoriale des relations entre les producteurs, permettant de fixer leurs propres règles et d'endogénéiser l'institution de contrôle. Dans ce cas, la proximité géographique se double d'une proximité organisationnelle, la qualité s'élève et les coûts baissent. Le second montre qu'en recourant à un système de règles peu interprétables dans lequel les producteurs choisissent de se dessaisir des opérations de contrôle au profit

d'une institution exogène pour faire respecter le cahier des charges, le regroupement induit un autre mode de coordination et une compréhension différente de la dimension spatiale.

La grille d'analyse permet d'établir une relation entre formes organisationnelles et facettes de la proximité. Ainsi, la dynamique d'un regroupement de producteurs fondée sur une confiance construite et partagée aura un effet d'autant plus important sur le système localisé qu'elle est motivée par une recherche de qualité industrielle, en raison de l'investissement sous-jacent des producteurs dans leur environnement social (co-construction de ressources). La présence d'un lien de confiance entre les acteurs leur permet d'envisager de manière plus efficace un avenir commun en renforçant la préférence pour le futur et en facilitant la quête de relations porteuses de bénéfices ou de préjudices mutuels. En conséquence, l'organisation de producteurs trouvera sa place dans des liens territoriaux qui conjuguent proximité géographique et organisationnelle. On arrive ainsi à distinguer différentes situations au niveau local (organisations centrées sur la construction sociale et spatiale de la qualité, centrées sur la construction sociale et spatiale de la qualité mais dans une optique de marché, de type cartel spatial, centrées sur la construction industrielle de la qualité, centrées sur la construction industrielle de la qualité mais ne négligeant pas le volume de production) qui correspondent toutes à des schémas différents en matière de proximité géographique ou organisationnelle.

- *L'analyse des modalités de mise en place de relations de confiance et/ou de coopération dans les systèmes pour lesquels les dynamiques endogènes d'émergence ne sont pas formalisées par l'édiction explicite de règles communes.* Il s'agit le plus souvent, dans le cas présent, de regroupements de producteurs de nature spontanée, i.e. qui ne se fondent pas sur une organisation de type coopérative, G.I.E...., mais se structurent au contraire autour d'un projet commun ou de personnes ressources. Des travaux récents (Dupuy et Torre, 1998a et b) montrent l'importance de la mise en place, au niveau local, de codes communs, qui impliquent la répétition de la relation de partenariat, la construction d'une réputation, ou l'adhésion à des valeurs communes partagées par l'ensemble des membres du groupe. C'est dans ce cadre que l'analyse des relations de coopération, de confiance et d'apprentissage organisationnel s'impose, dans le but d'étudier les modalités de coordination entre producteurs de l'agriculture ou de l'agro-alimentaire. En ce qui concerne *les relations de coopération*, on peut montrer qu'elles ne constituent pas une forme hybride entre le marché et la hiérarchie mais nécessitent au contraire des modalités spécifiques d'analyse. Les simulations en termes d'algorithmes génétiques révèlent ainsi l'importance de la relation de proximité géographique dans l'établissement de rapports de coopération à l'échelle locale, ainsi que les processus complexes et itératifs de constitution de réseaux localisés et de dynamiques d'émergence de la coopération (Dupuy et Torre, 1998b). Elles montrent également toute la difficulté d'appréhension de la relation de confiance et des processus de décision et de négociation dans les relations informelles qui se tissent entre les agents au niveau local ou régional. Simulations numériques et jeux évolutionnistes conduisent à souligner la différence entre *les notions* de coopération et *de confiance*, mais également à montrer toute la fragilité de cette dernière, face à des stratégies plus agressives, qui jettent la suspicion sur la prise en compte naïve d'une confiance absolue au niveau local, au profit d'une confiance davantage socialisée, de type organisationnel. Enfin, la question de *l'apprentissage organisationnel*, favorisé par la proximité géographique, donne un sens à l'analyse des relations de proximité au niveau local. Moins abordée jusqu'à présent, elle doit permettre de montrer comment les entreprises ou les exploitants peuvent apprendre en commun, adopter, dupliquer et recréer les techniques et donc trouver leur place dans le processus de développement technologique. Un

travail récent (Rallet et Torre, 1998) présente ce type d'approche dans le cadre des organismes de transfert de technologie au niveau local. On pourrait sans difficulté l'étendre et le transposer aux exploitations agricoles ou aux PME de l'agro-alimentaire, car l'étude met avant tout en garde contre les illusions de la proximité géographique. Il ne suffit pas de se trouver à une faible distance d'un autre producteur, voire de partager un espace continu, pour que la collaboration se révèle féconde, voire possède un sens. Il est au contraire avant tout nécessaire qu'existe une proximité organisationnelle entre les unités de production, qu'il s'agisse de structures organisationnelles semblables ou de relations importantes et suivies. Ensuite, si la proximité géographique peut se révéler utile au cours des premières phases du processus de production ou de transfert de technique, elle peut apparaître comme beaucoup plus contingente au cours des étapes ultérieures, qui impliquent souvent peu de contrainte de distance mais des liens forts de proximité organisationnelle.

- *La référence aux systèmes locaux qui reposent sur des règles explicites communes soumises à rediscussion.* Les recherches sur les regroupements de producteurs fondés sur des règles impératives mais laissant une part plus ou moins importante à l'interprétation ont surtout concerné jusqu'à présent le cas des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), intéressant parce qu'emblématique d'une association de producteurs au sein d'un espace bien délimité et autour de règles communes volontairement acceptées. Ce type de regroupement local peut faire l'objet d'analyses de proximité, et ce au moins à deux niveaux :

- dans le cas général, le mode de fonctionnement de l'AOC peut s'interpréter en termes de clubs dont les membres bénéficient d'avantages interdits aux non membres, avantages largement liés aux caractéristiques des produits dont ils partagent la jouissance (Pierre et Torre, 1998), le bien commun dont les participants sont dépositaires étant la réputation des produits mis en vente (réputation attachée à un vin, ou à un fromage par exemple). L'Appellation d'Origine Contrôlée répond en effet largement, aux trois dimensions présentes dans un club, à savoir le volontariat, qui exprime une adhésion volontaire au processus engagé, l'encombrement, qui résulte de la présence de trop nombreux membres du club sur le même terrain et le mécanisme d'exclusion, qui permet d'écarter les non membres des bénéfices de l'appartenance et qui joue un rôle d'incitation à l'adhésion. Vérifions ceci dans le cas d'une production viticole, par exemple, dans laquelle 1) le volontariat correspond à l'adhésion au syndicat de producteurs et à ses règles, à la délimitation de l'aire d'appellation, à la référence à l'héritage et aux techniques, tous éléments qui nécessitent des négociations souvent longues et l'élaboration de compromis, pas seulement entre producteurs mais également avec d'autres institutions telles que la répression des fraudes ou l'INAO³, 2) l'encombrement correspond au risque de productions de volumes trop forts de vins de qualité moyenne et donc à une baisse de la réputation attachée au signe de qualité, 3) le mécanisme d'exclusion est décrit par le texte du Code de la Consommation, qui insiste sur le fait que les mentions géographiques d'une AOC « ne peuvent être employées pour aucun produit similaire... ni pour aucun autre produit ou service lorsque cette utilisation est susceptible de détourner ou d'affaiblir la notoriété de l'appellation d'origine ». On montre que les acteurs locaux adhèrent à un ensemble de règles édictées en commun, dont ils tirent un bénéfice reposant largement sur l'éviction d'autres agents du système. Les luttes de pouvoir à

³ Institut National des Appellations d'Origine

l'intérieur de ces systèmes, ainsi que les questions d'interprétabilité des règles, rendent alors ces formes, sensibles aux phénomènes de congestion internes, instables. Ainsi, dans le cas où les organisation de producteurs sont régulées par des règles peu interprétables et contraignantes, de type AOC, la dimension spatiale de la production se révèle de nature géographique et liée à l'origine du produit. Cette particularité, qui implique une proximité initialement liée à l'origine mais pouvant ensuite avoir disparu, trouve un écho un peu inattendu au delà de l'analyse des produits. Elle rencontre en effet un champ d'application dans la prise en compte des réseaux d'alliances ethniques, dans lesquels l'origine vient jouer un rôle de premier plan dans la constitution du groupe de référence. Diasporas ou réseaux de pairs fonctionnent ainsi sur le mode de l'origine, jugée comme garant de confiance, ou pour le moins d'un plus faible degré d'opportunisme dans la relation inter-personnelle ;

- si l'on s'intéresse plus particulièrement aux systèmes fondés sur des règles communes explicites dans lesquels existent de forts liens de coordination verticale, on constate que l'adhésion au club ne constitue pas un élément d'explication suffisant et qu'il est également nécessaire d'aborder la question des relations verticales entre producteurs situés à différentes étapes du processus de production. Dans ce cas, l'adhésion commune à un système de règles destinées à l'extérieur (des règles qui garantissent la réputation du groupe de producteurs vis à vis des consommateurs) doit se doubler de la mise en place de règles internes, en particulier entre producteurs et utilisateurs de produits semi-finis. L'exemple de l'AOC fromage de Comté (Chia et Torre, 1999) nous a permis de montrer l'importance prise dans ce cadre par la relation de Confiance Organisationnelle, qui autorise, au niveau local, un déroulement harmonieux de la production et des échanges le long de la filière. Les éventuels contrats signés entre les différentes parties s'appuient sur une relation de confiance entre les différents acteurs de la production, qui vise à établir une réputation interne des producteurs, fondée sur une suite d'engagements explicites et implicites ainsi que sur un partage des informations techniques relatives au produit et à ses différents stades de transformation. En ce sens, la relation de proximité géographique n'est pas suffisante, pas plus que le partage d'un outil et de méthodes de production communes, ou encore d'une réputation à destination des consommateurs. La proximité organisationnelle qui s'instaure alors tire une partie de ses arguments de la répétition des transactions et de la réputation (bonne ou mauvaise) ainsi établie au niveau local et qui concerne davantage les caractéristiques des produits semi-fini échangés au sein de la filière que leur coût. Le lien géographique, qui se distendait déjà dans le cas des productions AOC de type viticole, dans lesquelles de nombreux producteurs couvrent l'ensemble de la filière, tend à se complexifier dans le cas de productions davantage industrielles, pour lesquelles la spécialisation du travail implique une division des tâches plus poussée. Il devient important pour les producteurs de produits semi-finis d'entretenir une relation de confiance avec l'aval en raison de la nécessité d'écoulement des produits, alors même que les utilisateurs recherchent des produits présentant une régularité et un degré important de fiabilité.

Ainsi et de manière plus générale, la prise en compte d'agents situés au travers du diptyque proximité organisationnelle/proximité géographique permet de concevoir l'action collective, localisée ou non, dans le cadre des productions agricoles et liées aux activités agro-alimentaires. Cette action se trouve enchâssée dans des structures économiques et des institutions

sociales, historiquement construites, mais les acteurs (individuels ou collectifs) possèdent une marge de manœuvre qui peut les conduire, en situation de crise, à transformer collectivement les structures existantes (voir travaux de Touzard (dans ce numéro) sur ce sujet). Le territoire se présente alors comme le résultat des interactions entre acteurs locaux ainsi qu'avec des acteurs extra-locaux (entreprises, exploitations, Etat, banques, syndicats,...), au sein duquel certains organismes jouent un rôle de médiation-hybridation entre local et global et participent ainsi au processus d'articulation entre proximité géographique et proximité organisationnelle.

- *La place et le rôle joué par les institutions*, en particulier dans le domaine de la gouvernance des territoires, constituent le dernier volet de la prise en considération explicite de l'espace et de l'intégration des notions de proximité dans l'analyse des coordinations entre acteurs des processus agricoles et agro-alimentaires.

La prise en considération des institutions formelles et informelles et de leur importance territoriale rend nécessaire l'analyse de la vision commune des acteurs locaux, qui constitue le véritable moteur de la dynamique des coordinations localisées et institutionnelles. Quand les acteurs se conçoivent un futur commun ou envisagent de travailler ensemble, il tendent à réaliser des efforts pour faire converger leurs plans et subissent peu les pressions à la délocalisation. Ceci est vrai pour les entreprises libres de toute attache à la terre, mais se confirme encore au niveau des individus ou des exploitants individuels, qui souvent n'envisagent pas leur futur comme lié au terroir, ce qui les incite peu à s'intégrer à des projets innovants. On constate ainsi que c'est dans les zones de tradition communautaire que l'on sait le mieux mettre en place des projets communs, innovants en termes de qualité ou de gestion de l'espace par exemple, alors que certaines zones, qui possèdent des productions prometteuses en termes de typicité ou de qualités gustatives, peinent à se lancer dans des dynamiques collectives en raison de l'état avancé de désorganisation au niveau local et de l'absence trop longue de toute initiative commune.

C'est à ce niveau que se pose la question de la gouvernance territoriale, qui implique la gestion commune d'un territoire par les acteurs productifs et institutionnels (parfois extra-locaux). Définie comme un mode de coordination qui vise à intégrer les mécanismes productifs et institutionnels dans les dimensions locales (proximité géographique vs proximité organisationnelle) et locales-globales (proximité locale vs proximité globale), la gouvernance territoriale apparaît comme l'expression des tensions et des arbitrages entre différents intérêts au niveau local. Elle contribue à la construction du territoire lorsque se produit l'arrimage entre les différentes proximités, arrimage dont le résultat le plus apparent est l'émergence de régularités productives localisées. On peut alors parler de construction locale des ressources, de diffusion localisée des savoir-faire ou des techniques, ou encore d'entreprises qui hésitent à céder aux sirènes du nomadisme ou de la concurrence des territoires. Toutefois, la gouvernance territoriale ne relève pas seulement d'un processus endogène : il n'est ici question ni d'un déterminisme des comportements micro-économiques par des macro-structures, ni de l'émergence d'un ordre spontané des agents individuels dans un monde sans structures. C'est par le canal des médiations local-global que se diffusent certains principes dominants (qui vont du global vers le local, comme les réglementations ou directives européennes par exemple) ou émergents (qui vont du local vers le global, comme le succès rencontré par les districts agricoles, ou encore l'importance prise par les produits de terroir) en période de crise.

Il convient ici d'insister sur le rôle parfois décisif joué par les institutions formelles, qui participent à orienter les comportements des agents économiques et à faire émerger ou perdurer la gouvernance territoriale. C'est le cas, au niveau local, des Collectivités Territoriales, des Chambres d'Agriculture, des Syndicats de producteurs, des Organismes d'intermédiation, des

Instituts de promotion de l'élevage ou des techniques culturales..., qui jouent à la fois le rôle de transmetteurs et de traducteurs des principes globaux, d'interface entre le monde des producteurs agricoles et agro-alimentaires, et d'organiseurs des négociations et des recherches de compromis entre les acteurs locaux. Ces institutions ont souvent pour fonction de relayer au niveau local les réglementations édictées par Bruxelles ou Paris (PAC, Loi d'Orientation Agricole), de les faire accepter ou intégrer par les producteurs locaux, mais également de leur indiquer comment ils peuvent bénéficier des avantages présentés par ces textes réglementaires et leur permettent de s'en servir pour élaborer de nouvelles manières de produire ou de s'organiser. On peut ici évoquer la notion de densité institutionnelle, qui spécifie la dynamique territoriale en termes d'interactions entre institutions et caractérise les territoires sur lesquels les institutions investissent fortement en termes de développement local.

C'est sur cette base que nous proposons un approfondissement des modalités de coordination des acteurs, qui intègre d'emblée la variable spatiale et fait ainsi référence à la notion d'agent situé, dépendant aussi bien de son environnement productif et relationnel que des interactions et voisinages spatiaux auxquels il se trouve confronté. Espace et temps se trouvent alors interrogés, car toute analyse de la coordination qui refuse le seul agencement à partir des prix de marché est confrontée à la question de la dépendance par rapport aux actions passées, ainsi qu'aux capacités parfois limitées de projection dans l'avenir. A titre d'exemple, les échanges de technologie qui vont se faire dans un réseau localisé dépendent aussi bien des relations passées, qui viennent imprimer à la fois une forme aux interactions et l'acceptation d'un certain nombre de règles, que de la volonté de se projeter ensemble dans l'avenir et de se concevoir un futur commun au sein du groupe et sur le territoire identifié.

III. Le rôle central des interactions

La définition des proximités fait appel à l'existence d'interactions - de nature spatiale et organisationnelle - entre acteurs, entre objets techniques ou entre acteurs et objets. Elle refuse la référence exclusive aux coûts de transport, fondés sur un raisonnement en termes de distance et à une conception physique de la relation entre acteurs et lieux, et se fonde sur le rapport établi par Marshall, puis par Young ou Becattini, entre division du travail et localisation des entreprises, rapport qui porte en germe la reconnaissance d'une proximité non dépouillée de sa dimension sociale et économique.

Etablir une distinction entre les interactions de caractère intentionnel et les interactions de caractère non intentionnel permet de tracer une frontière entre les conséquences du jeu des acteurs et celles des conditions techniques ou de distance, et donc de fonder analytiquement l'introduction de l'action des agents économiques dans l'analyse de la proximité, sans pour autant éluder le rôle joué par des éléments tels que les contraintes techniques ou les facteurs environnementaux. Les enjeux sont importants au niveau de l'analyse des relations localisées entre acteurs du processus agricole et agro-alimentaire, ainsi qu'en ce qui concerne les rapports qu'ils entretiennent avec leur environnement. En effet, le rapport aux techniques est depuis longtemps signalé comme une des dimensions incontournables de ce type d'approche, en particulier en ce qui concerne le lien entretenu par l'agriculteur avec son terroir ou ses méthodes de production, souvent à base de connaissances tacites ou de savoir-faire difficiles ou longs à codifier. Ajoutons ici les relations individus-individus, qui reposent généralement sur un passé commun, sur une confiance plus ou moins affirmée et sur des anticipations qui doivent nécessairement converger au moment des négociations entre acteurs. Notons enfin que la frontière ici tracée entre les deux dimensions (interactions de caractère intentionnel et interactions de caractère non intentionnel) est valable seulement en coupe instantanée, les externalités

constatées au temps t pouvant résulter d'une création délibérée réalisée au cours d'une période antérieure.

- *L'analyse des interactions non intentionnelles* se rattache à une tradition ancienne en économie régionale et spatiale, qui trouve son origine dans les travaux de Marshall et d'Hoover et mérite d'être remobilisée et interrogée à la lumière de développements récents. La notion d'effets externes fournit en effet la clef de lecture d'une série d'interactions qui incorporent à la fois les dimensions spatiales et industrielles et apporte, quand elle est rapprochée de la distinction entre proximité géographique et organisationnelle, des éléments de compréhension des processus de développement et d'agglomération au niveau local.

Il est clair qu'existent deux dimensions des externalités, qui renvoient respectivement à des liens de marché ou non marchands :

- les externalités technologiques font référence à des interdépendances hors marché. C'est tout particulièrement la propriété de dépendance par rapport au sentier qui est ici intéressante, car elle révèle que les facteurs d'agglomération et de localisation des acteurs à proximité, engendrés par les effets externes entre firmes, peuvent rapidement prendre une dimension irréversible sur un territoire donné, la spécialisation sur une trajectoire tirant son succès de la répétition des efforts ou des erreurs et non de la supériorité intrinsèque de la combinaison retenue. Il en va ainsi des firmes qui s'installent sur une aire de production et se trouvent par la suite bloquées par la contrainte de sentier, mais on peut étendre cette approche à l'analyse des relations de production dans les domaines agricoles et agro-alimentaires. C'est le cas de l'attachement à des caractéristiques de terroir, dans le cas des AOC par exemple, qui lie de manière indissociable les exploitations à un lieu et interdit définitivement le nomadisme pouvant caractériser certains produits tels que la Feta hollandaise par exemple. C'est également vrai pour les industries agro-alimentaires qui bénéficient d'un savoir-faire industriel localisé (par exemple dans le cas de la production hors-sol), ainsi que de la compétence de la main-d'œuvre spécialisée locale ;

- les externalités pécuniaires font référence à des circulations de type marchand, effets coûts et de demande. Elles nous intéressent car elles révèlent les capacités de polarisation de grosses entreprises ou de groupes d'acteurs au niveau local, qu'elles passent par le biais des relations d'achats-ventes, de l'instauration de rapports de sous-traitance, ou du lien entre la production des firmes et la consommation de leurs produits par les salariés. A la suite des travaux de Perroux et de Myrdal, c'est la réintroduction des dimensions productives qui est ici importante, au sens de la prise en compte des étapes de la fabrication des biens. Le tissu productif des systèmes locaux se trouve ainsi mis au premier plan de l'analyse et renvoie à la place de la grande firme ou de la grande exploitation dans sa région ou son bassin. Ces dernières se trouvent en effet en mesure d'exercer d'importants effets d'entraînement par la demande sur les entreprises ou les exploitations sous-traitantes et de les faire bénéficier de leur dynamique de croissance. Ainsi, même une entreprise ou une coopérative qui exploite une production dont le lien avec le terroir est faible occupe une place qui va souvent être jugée fondamentale au sein du tissu productif local, au point de justifier aides et exonérations diverses de la part des institutions formelles ;

- *L'analyse des interactions intentionnelles* (échanges marchands, contrats, relations de coopération ou de partenariat) touche aux modalités d'action des agents, qu'il s'agisse d'action individuelle ou collective. Limitons-nous aux relations de coopération, de confiance, d'échanges

d'informations techniques, de partenariat, etc., qui possèdent une dimension productive ou organisationnelle.

L'importance et la fréquence de ces interactions constituent un facteur de dynamique. En effet, c'est à partir de la densité plus ou moins forte et prolongée des interactions que peuvent se concevoir les évolutions et les modifications des systèmes, i.e. les processus de séparation/liaison et de rapprochement/éloignement des agents, des organisations et des activités. Par densité des interactions on entend ici leur nombre, mais également leur possibilité de reproductibilité ou de pérennisation, ainsi que leur degré de transitivité. Le niveau de densité évolue dans le temps, constituant un indicateur de proximité plus ou moins forte, qu'elle soit de nature organisationnelle et/ou spatiale. Ainsi, la proximité géographique est largement associée aux interactions fortes, alors que l'éloignement est permis quant les interactions sont moins fortes ou déjà mises en place, sans négliger le volume d'informations non standard pouvant être véhiculées par les liens faibles (Granovetter, 1973) : la densité constitue un indicateur de proximité mais révèle également les limites d'un attachement exclusif aux vertus de cette dernière. Il est clair que les applications sont ici nombreuses, qu'il s'agisse de la densité des interactions au sein d'un réseau de producteurs ou d'exploitants par exemple, des relations de coopération entre producteurs ou dans la gestion des questions d'eau par exemple, ou plus généralement des formes d'organisations territoriales à finalités environnementales

- *Les caractéristiques des interactions permettent une analyse comparée des relations de proximité ou à distance.* Les phénomènes de coopération, de partenariat, d'échanges et d'acquisitions de savoir faire technologiques reposent sur un processus de nature itérative et procédurale, qui implique la rationalité limitée des acteurs, une prise en compte de la dimension cognitive et un caractère particulier de la connaissance. Suivant Polanyi et Machlup, puis Nonaka (1994), on introduit ici une distinction entre connaissances et informations, ces dernières renvoyant à une capacité d'émission, de circulation et de réception d'un flux de messages, alors que les connaissances font référence à l'action d'individus qui entament un processus de compréhension des informations reçues. Une autre distinction, entre connaissances codifiées et tacites, conduit à établir une séparation entre les connaissances transmissibles sous une forme systématique et celles qui sont plus difficiles à formaliser ou à communiquer, les connaissances tacites pouvant accompagner les échanges d'informations mais en aucun cas faire l'objet d'un échange sur un marché.

Ces distinctions permettent un traitement des questions d'innovation et de leur rapport au territoire en révélant l'importance des processus d'apprentissage (par la pratique, par l'usage,...), qui concernent à la fois l'individu et les groupes, à l'intérieur de l'entreprise ou à l'extérieur (réseaux sociaux). Ils sont au cœur des processus d'innovation, définis comme processus de création de nouvelles connaissances ou combinaisons originales de connaissances existantes. La proximité géographique permet les interactions cognitives, dans la mesure où elle s'inscrit dans un contexte organisationnel et institutionnel adapté. Ainsi, l'analyse des processus d'innovation et de transfert des techniques résulte du jeu des relations évolutives entre proximité organisationnelle et proximité géographique : un Système Local d'Innovation correspond à un moment de cette dynamique, lorsque coexistent et s'articulent les deux proximités. Ces choix analytiques sont importants pour les approches d'économie rurale ou agricole :

- tout d'abord parce qu'ils concernent au premier chef des processus que l'on retrouve de manière évidente dans le cadre des activités agricoles. Connaissances, savoirs, pratiques, se transmettent rarement selon des modalités codifiées, mais font au contraire le plus souvent l'objet d'une transmission par la pratique et l'apprentissage, une transmission qui réclame du temps et

des capacités spécifiques. Cette vision met également au premier plan la cohabitation de plus en plus fréquente des connaissances tacites et codifiées au sein des entreprises, des exploitations ou des réseaux et l'importance des pas de temps dans la prise en compte des effets de proximité (en raison de l'existence de phases d'appropriation et d'apprentissage des techniques et des pratiques, ou de décodification et de recodification de l'information dans des situations de nature plus industrielle). Elle met enfin l'accent sur la succession des étapes du processus d'acquisition et de transfert des savoir-faire qui privilégient plutôt la mobilisation de connaissances tacites et de celles qui privilégient plutôt la mobilisation de connaissances codifiées ;

- ensuite parce qu'ils conduisent à la mise en évidence d'un agencement temporel complexe, qui inclut différents pas de temps en fonction des apprentissages et des appropriations de connaissances. La proximité géographique est surtout nécessaire dans les phases initiales du mécanisme de transfert et d'appropriation des savoirs et technologies. Par la suite, les productions sont plus facilement délocalisables, ce qui révèle une fois de plus l'intérêt de leur protection par des signaux liés au terroir d'origine.

Conclusion : les méthodes

L'objectif de cet article était de montrer que le programme de recherche de l'économie de la proximité peut se révéler utile à la compréhension des dynamiques qui traversent le secteur agricole et la production de biens destinés à la consommation agro-alimentaire. Il est atteint, car il nous est maintenant possible de fonder de manière analytique notre étude des dynamiques spatiales dans l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. Toutefois, reste encore posée la question des méthodes et outils nécessaires à ce type d'approche :

- quand on aborde les niveaux de proximité géographique, se pose la question de l'échelle de l'espace considéré ou de la frontière entre ce qui est proche (« à proximité ») et éloigné, car il n'est pas indifférent, en termes spatiaux, de raisonner à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation, de la zone ou de la région par exemple. Au niveau technique, cette question doit se traiter par l'utilisation de seuils, qui introduisent des partitions appropriées aux types de relations envisagées, selon la taille des espaces considérés. Il est ainsi possible de spécifier des classes de relations géographiques, plus ou moins proches, en introduisant par exemple des notions d'adhérence et de voisinage héritées des recherches menées sur ce terrain par les spécialistes de la topologie ou de la prétopologie (voir par exemple Auray et alii, 1998) ;
- dans le domaine de l'analyse et de la quantification éventuelle des relations entre acteurs, il est maintenant possible d'engager des travaux de Proximité, qui doivent permettre une analyse de ces rapports fondée sur des données au niveau local ou national, et une prise en compte des dynamiques qui animent les comportements des ménages, exploitations et entreprises, ainsi que les relations entre zones rurales, urbaines et péri-urbaines. L'utilisation des techniques de l'économétrie doit contribuer à la quantification de ces relations et à leur inscription dans une analyse fine des liens de proximité et d'organisation ;
- en ce qui concerne la modélisation des relations et stratégies d'acteurs, un travail important a déjà été réalisé dans la prise en compte des relations de proximité (modélisation de réseaux (Steyer et Zimmermann, 1998), jeux évolutionnaires), qui permet de modéliser les relations et les fonctionnements des acteurs sur un territoire. Sont étudiés les processus d'interaction locale, en particulier à l'aide des algorithmes génétiques ou des modélisations en réseaux de neurones, qui mettent en évidence

l'importance des rencontres et actions répétées menées entre voisins, ainsi que la rapidité de diffusion des comportements ou des opinions au sein de petits groupes. Il s'agit maintenant de prolonger ces approches, par exemple avec des simulations de jeux coopératifs, ou encore avec la prise en compte de nouveaux modèles, qui impliquent des représentations d'agents encore plus proches de la réalité ;

- enfin, on ne doit pas négliger l'approche pluridisciplinaire, qui permet de dépasser le strict cadre économique et de rendre compte des contraintes mais également des dynamiques provenant d'autres champs disciplinaires. Cette démarche est importante, car elle permet souvent de mettre en évidence des questions auxquelles on n'avait pas pensé auparavant et apporte des outils de résolution à des questions qui ne peuvent trouver leur solution dans la seule expression des analyses économiques. Dans le cas de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, certaines analyses doivent être conduites en commun avec d'autres disciplines. On pense en particulier à l'Agronomie, qui permet une compréhension des espaces de culture et de leur organisation, mais aussi au droit, qui introduit la dimension réglementation, essentielle dans le cadre actuelle des productions agricoles, ou encore à la sociologie, qui fournit une analyse des dimensions relationnelles entre acteurs, mais toutes les disciplines techniques peuvent également faire l'objet d'une mobilisation dans le cas de recherches visant à mettre en évidence les dynamiques et les problèmes de coordination qui traversent les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

Bibliographie :

- Auray J.P., Duru G., Lamure M., Nicoloyannis, N., Perraud D. (1998), Proximités et mathématiques : espaces quasi-pseudo-métriques, in Huriot J.M. (ed), *La ville ou la proximité organisée*, Anthropos, Paris.
- Bellet M., Kirat Th., LARGERON-LÉTENO C. (eds) (1998), *Proximités : approches multiformes*, éditions Hermès, Paris.
- Bellet M., Colletis G. et Lung Y. (eds) (1993), "Economie de proximités", Numéro spécial de la *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3.
- Cavailles J. (1999), Le Rural et le Local dans l'histoire de l'Economie Rurale Française, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, ce numéro
- Chia E. et Torre A. (1999), Regroupements par les Règles et Confiance dans un Système Localisé : le cas de la Production de Comté, *Sciences de la Société*, Octobre.
- Dupuy C. et Filippi M. (1999), Marchés d'organisation, territoires et confiance : Concurrence/coopération au sein des réseaux de producteurs dans le domaine alimentaire *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, ce numéro.
- Dupuy C. et Torre A. (1998a), Liens de Proximité et Relations de Confiance : le cas des regroupements localisés de producteurs dans l'agro-alimentaire, in Bellet M., Kirat Th. et LARGERON-LÉTENO Ch. (eds) : *Proximités : approches multiformes*, Hermès, Paris.
- Dupuy C. et Torre A. (1998b), Cooperation and Trust in Spatially Clustered Firms, in Lazaric N. et Lorenz E. (eds): *Trust and Economic Learning*, Edward Elgar, Londres.
- Gilly J.P. et Torre A. (eds) (1998), « Prossimità : Dinamica industriale e Territorio. Studi Francesi », Numéro Spécial de *l'Industria*, n°3.
- Goffette-Nagot F. et Schmitt B. (1998), Les proximités, la ville et le rural, in Huriot J.M. (ed), *La ville ou la proximité organisée*, Anthropos, Paris.
- Granovetter M. (1973), « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, 78.

- Kirman A. (1996), *Some observations on interaction in Economics*, GREQAM-EHESS, Université d'Aix-Marseille.
- Lung Y. (Coord.) et alii (1997), *Organisation spatiale et coordination des activités d'innovation des entreprises*, Rapport pour le Commissariat Général du Plan, Octobre.
- Nonaka I. (1994), A Dynamic Theory of Organizational Knowledge Creation, *Organization Science*, 5 (1), 14-37.
- Pierre E. et Torre A. (1998), Regroupings of Local Producers in the agro-food Sector : Between Co-operation and Formal rules, Communication au Colloque sur *Innovation et Connaissance dans les Systèmes Agro-alimentaires*, Berkeley (USA), Mars.
- Rallet A. et Torre A. (eds) (1995), *Economie Industrielle et Economie Spatiale*, Economica, Paris.
- Rallet A. et Torre A. (1998), On Geography and Technology : Proximity Relations in Localised Innovations Networks, in Steiner M. (ed), *Clusters and Regional Specialisation*, Pion Publication, Londres.
- Steyer A. et Zimmermann J.B. (1998), On the frontier: structural effects in a diffusion model based on influence matrixes, in Cohendet P. et al. (eds.), *The Economics of Networks*, Springer Verlag.
- Touzard J.M. (1999), Coordinations locales, innovation et régulation : l'exemple de la transition "vin de masse" - "vins de qualité" en Languedoc Roussillon, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, ce numéro.
- Zimmermann J.B. (Coord.) et al. (1995) : *L'Ancrage territorial des activités industrielles et technologiques*, Rapport d'Etude du Commissariat Général du Plan.
- Zimmermann J.B. (Coord.) et al. (1998), *Construction territoriale et dynamiques productives*, Rapport d'Etude du Commissariat Général du Plan.